

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

FRANCE

I

Bureau central.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE

Les accidents du travail. — Congrès. — Exposition.

Le Bureau central s'est réuni, le 21 novembre, sous la présidence de M. le président Berthault.

Loi sur les accidents. — Le procès-verbal de la dernière séance ayant rappelé qu'une discussion aura lieu prochainement au Bureau central sur la question de savoir si la nouvelle loi sur les accidents est applicable aux ateliers dépendant d'une œuvre d'assistance ou de patronage (*supr.*, p. 1027), M. FERDINAND-DREYFUS annonce que le Comité central des œuvres d'assistance par le travail a fait remettre à M. le Ministre du Commerce une note détaillée sur la question, concluant à la non-application de la loi aux Sociétés charitables. M. le Ministre a répondu que la loi lui paraissait ne viser que les industries ayant un but lucratif, mais qu'il ne pouvait assurer que l'interprétation qu'il en donnait serait celle des tribunaux.

M. LOUCHE-DESFONTAINES rappelle que les représentants des œuvres d'assistance par le travail seront convoqués à l'Assemblée générale de l'Union et qu'alors M. Trézel développera son rapport sur la question des accidents (*Bulletin de l'Union*, p. 168). Ce rapport, la discussion et le vœu exprimé forment des documents utiles aux œuvres qui pourraient se trouver engagées dans un procès en responsabilité fondé sur la loi nouvelle.

Assemblée générale. — Le Bureau central fixe au mardi 19 décembre la date de sa réunion statutaire annuelle.

— 1261 —

A l'ordre du jour figurera l'étude, au rapport de MM. Trézel, de la loi sur les accidents du travail et de la réponse faite par le Ministre à la note du Comité central.

M. Silliman. — M. LOUCHE-DESFONTAINES annonce la mort de M. Silliman, vice-président de la Société de patronage de Bordeaux, qui a été fondée par son père en 1871.

M. Danel. — M. BERTHAULT se fait l'interprète des sentiments de tout le Bureau central en adressant à son vice-président, M. L. Danel, ses félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de sa promotion au grade de commandeur dans la Légion d'honneur.

Liste des œuvres. — La liste des œuvres dressée par le Bureau central a été imprimée et a été distribuée aux juges d'instruction et aux vice-présidents du tribunal de la Seine.

Sur la demande de MM. PRUDHOMME, DURAND et GODEFROY, il est décidé qu'elle sera également adressée à tous les présidents et juges d'instruction de France.

Congrès international. — M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait connaître ensuite que trente-deux rapporteurs ont déjà accepté la mission de présenter un rapport au Congrès international de patronage de 1900. Parmi eux, nous citerons MM. Cuche, Jaspar, Vidal-Naquet, Ramon Albo y Marti, le commandant Cluze, Brun, Gruber Lajos, Rödel, Mariño; M^{mes} d'Abbadie d'Arrast, van Caloen, Oster, Gerin, Wloeborghs, Felicita Bucher et de Montenach; MM. Bogelot, Prudhomme, Barnabo Silorata, Magnol, Helme, von Engelberg, Howard Vincent, Hürbin, l'abbé Jacquin, Démy, Alengry, Marcović, Campioni, Bruck Faber, Ferdinand-Dreyfus, Carpentier, Fuchs, Batardy.

L'Assemblée décide d'envoyer des lettres de rappel à ceux des rapporteurs désignés qui n'ont pas encore répondu, et choisit, parmi les personnalités qui s'occupent de patronage, celles dont on pourrait solliciter le concours pour traiter les questions qui n'ont pas assez de rapporteurs. Elle renvoie à une séance prochaine la désignation des rapporteurs généraux.

Les rapports seront imprimés dans le Bulletin de l'Union et seront ensuite tirés à part pour être distribués à tous les adhérents.

Il est donné connaissance d'un projet de circulaire à envoyer à tous les tribunaux, à tous les barreaux de France. Il sera fait appel à la publicité des journaux judiciaires.

Le demi-tarif sera accordé sur tous les chemins de fer français.

Exposition. — M. LOUCHE-DESFONTAINES constate avec plaisir que le nombre des œuvres exposant à l'Exposition s'est élevé à quarante-quatre.

Le Comité d'installation n'a pas encore définitivement arrêté les surfaces qui pourront être accordées à chaque exposant.

Reconnaissance d'utilité publique. — M. PASSEZ fait part du rejet par le Conseil d'Etat de la demande de reconnaissance formée par la Société de patronage des jeunes adultes et par la Société de l'Aube. Ce double refus est motivé par l'insuffisance des ressources. Mais la reconnaissance était sollicitée précisément pour permettre les legs qui augmenteraient le capital des deux œuvres. La jurisprudence du Conseil d'Etat crée donc, dans sa rigueur, un véritable cercle vicieux.

MM. Ed. ROUSSELLE et GUILLAUMIN font remarquer que cette nouvelle jurisprudence pourrait également faire obstacle à la reconnaissance du *Bureau central*, qui devient cependant de plus en plus nécessaire et légitime.

Chronique. — M. R. GODEFROY, juge à Reims, expose que l'œuvre du patronage est, sinon inconnue, du moins très peu active, à Reims. Cette apathie est d'autant plus regrettable que le tribunal correctionnel juge chaque semaine un nombre considérable de mineurs qu'il serait nécessaire de défendre en justice et de patronner. Il est résolu à faire tous ses efforts pour donner plus de vie à l'œuvre du patronage; il a l'espoir d'être secondé dans cette tâche par ses collègues de la magistrature et par les membres du barreau.

M. ROLLET fait connaître que la Ligue des enfants de France va fonder à Reims une section.

Albert CONTANT.

II

L'asile Saint-Léonard, en Nouvelle-Calédonie.

L'idée si éloquemment émise, dans notre *Bulletin* de janvier, par M. Sinoir au sujet d'asiles ouverts, dans les monastères de Trappistes; aux libérés adultes ne paraît pas devoir se réaliser prochainement. Malgré le haut appui du Supérieur général, elle n'a pas rencontré, auprès du Chapitre général qui s'est terminé le 10 septembre, une majorité favorable. Le projet, très étudié, qui lui avait été soumis a effrayé par la nécessité, au milieu des circonstances actuelles, de construire des bâtiments à part, de créer un personnel dirigeant spécial, etc...

Il n'est pas sans intérêt de montrer qu'aux antipodes l'idée a été mieux comprise et réussit parfaitement, grâce d'ailleurs au concours du Gouvernement.

En 1889, dans la petite et solitaire vallée de la Ti-Waka, les P. Maristes fondèrent sur une ancienne propriété des P. Trappistes un établissement « dans le but d'offrir un asile aux libérés de bonne volonté qui demandent à fuir les occasions de rechute et à se régénérer par la religion et le travail ». On y recueillit comme travailleurs quelques anciens prêtres condamnés et un certain nombre de vieux libérés, usés, déçus et qui d'ailleurs n'arrivaient pas à payer leur nourriture et leur entretien par leur besogne. L'établissement n'aurait pu marcher s'il n'avait été puissamment aidé par les tribus d'indigènes catholiques du voisinage.

En 1896, à la suite d'une inspection du gouverneur général, le Gouvernement accorda à l'Établissement une subvention annuelle de 6.000 francs, à la condition qu'il recueillerait 35 de ces vieillards impotents, actuellement asilés, au nombre de 250 environ, à la presqu'île Ducos. L'État est ainsi déchargé d'une petite portion de ses hospitalisés et on trouve l'avantage de pouvoir faire un triage. Il n'est jamais bon de laisser fermenter la misère, dit-on; c'est surtout vrai quand il s'agit de misère morale.

La Mission emploie ces libérés, âgés de cinquante-cinq à soixante-dix ans, comme elle peut. Les moins vieux rendent encore quelques services; les 4 qui ont dépassé soixante-six et les 3 qui ont dépassé soixante-dix n'en rendent aucun et, au contraire, grèvent la Mission de leurs frais d'hospitalisation.

D'autre part, l'asile est ouvert aux libérés de toute catégorie, de tout âge, de toute profession, sous la seule condition de mener une vie régulière et chrétienne.

Les asilés, au nombre de 70, sont logés et nourris comme des colons libres; ils ont la jouissance d'une bibliothèque instructive et récréative; bénéficient de tous les soins hygiéniques et médicaux nécessaires à leur santé.

Les travaux sont surtout agricoles: élevage domestique, jardinage, plantes vivrières, café. Les produits sont consommés sur place ou vendus pour subvenir aux frais généraux de l'exploitation. Le domaine est assez vaste. Il est admirablement dirigé, dans une voie très pratique; ses pâturages et ses cafés font le plus grand honneur au directeur, le P. Benu.

La prospérité de l'Établissement ne peut que nous réjouir, car, comme Saint-Léonard-de-Couzon, elle constitue au premier degré une œuvre d'intérêt public, digne de toutes les sympathies de ceux qui s'occupent du relèvement de l'homme tombé.

A. R.

ÉTRANGER

I

La Société de patronage de Görlitz (Silésie) et le placement des libérés.

Cette Société a été fondée le 7 février 1874 et vient de célébrer son vingt-cinquième anniversaire avec une certaine solennité. Nous empruntons au compte rendu publié à cette occasion les détails relatifs au mode de placement des libérés; ils nous semblent dignes d'attirer l'attention des présidents et directeurs des Sociétés pour lesquelles le placement est toujours une grosse préoccupation.

Görlitz est une ville de 62.000 habitants, la seconde de la Silésie par sa population, et la plus pittoresque. L'industrie y est active et l'agriculture est très développée dans les environs. Les membres du patronage étaient donc dans d'excellentes conditions pour s'occuper tout spécialement du placement des libérés.

Dès 1885, la Société ouvrit une station de secours en nature avec la pensée d'en faire un asile pour les condamnés sortant de prison. Pour leur assurer un travail d'attente, on annexa à la station un atelier de travail pour débiter le bois à brûler. Un grand nombre de personnes de la ville ont pris l'habitude de se fournir de bois à l'atelier; en 1893, 2.309 pensionnaires ont travaillé 28.130 heures et débité 2.100 mètres cubes de bois. La demande a été assez active pendant l'hiver pour permettre d'accorder des heures supplémentaires aux travailleurs de bonne volonté. Le travail de six heures étant exigé pour couvrir les frais, les heures en sus ont été payées en argent.

En 1896, on a complété cette organisation par la création d'un bureau d'écritures où sont occupés les libérés ayant reçu une instruction suffisante. En 1898-1899, le bureau a effectué 149 copies de comptes, mémoires, statuts, actes, etc., 940 cartes, 265 certificats, 29.500 adresses. Seize copistes ont été fournis sur demande, pour travailler à domicile.

Pendant que ces hommes sont occupés au chantier, le bureau de placement annexé à la station s'occupe de leur trouver un emploi.

Des renseignements sont constamment demandés et fournis dans ce but aux Sociétés analogues établies en Silésie. Quand une place a

été procurée en dehors de la ville, le gérant remet au bénéficiaire un ticket portant mention de la station où il doit se rendre; contre ce ticket, le chef de gare délivre un billet, en vertu d'une entente intervenue entre la Société de patronage et la direction des chemins de fer. Le prix de ces billets est remboursé à la fin de chaque mois.

En même temps, les papiers de l'ouvrier placé sont adressés par la poste au patron. La Société de patronage est ainsi garantie, dans la mesure du possible, contre la tentation de ne pas gagner le poste indiqué.

Pour les caractères faibles, incapables de se gouverner eux-mêmes, on les dirige sur la colonie ouvrière de Wunscha, près Rietschen (Silésie), située à une faible distance de Görlitz. Un séjour prolongé ne suffit pas toujours pour réformer le caractère. Il y a quelques mois, un ouvrier sortait de la colonie avec un pécule de 141 marcs (176 fr. 25 c.). Dix jours après, il se présentait à la station de secours de Görlitz et demandait un abri; il n'avait plus un pfennig! Pour ceux-là, il faudrait les *Arbeitskloster*, cloîtres du travail, réclamés depuis plusieurs années en Suisse avec insistance. On revient ainsi indirectement à une plus juste appréciation des institutions religieuses du moyen âge, dont on ne voulait voir jadis que les abus, introduits pendant leur période de décadence.

La Société de patronage s'est également préoccupée du sort des femmes sortant de prison. Un asile a été créé pour elles, en 1884; il est dirigé par un pasteur qui s'occupe en même temps de la Société antialcoolique de la Croix Bleue et exerce, par suite, une action doublement efficace sur beaucoup de ces malheureuses. Une entente avec la police a permis de faire obtenir un livret ouvrier et de délivrer de la surveillance celles qui avaient été placées par les soins de la Société. M^{me} la conseillère Gross, qui visite les détenues avec un zèle infatigable depuis longues années, signale dans son rapport l'abus des courtes peines, en vertu desquelles on renferme pour quelques jours des femmes ou filles coupables de fautes légères avec des prostituées de bas étage. Sur 60 femmes visitées dans la prison en 1898, 23 étaient inscrites sur les registres de la police.

Le dévoué président de l'Union des stations de secours, M. le conseiller intime von Massow, a manifesté l'intention d'exposer en 1900, à Paris, un modèle de la station de Görlitz. Nous en serions heureux, pour notre part, car ce serait le meilleur moyen de faire connaître à nos compatriotes l'organisation la plus pratique du placement des libérés.

LOUIS RIVIÈRE.

II

Colonies agricoles d'assistance en Allemagne.

A la réunion générale de la Société de patronage des libérés de Dortmund, qui a eu lieu le 13 mai dernier, M. le pasteur von Bodelschwingh a fait une communication pleine d'intérêt sur les colonies ouvrières d'un nouveau genre qu'il se propose de créer en Hanovre.

L'orateur a commencé par exposer à ses auditeurs l'ensemble de fondations créées par lui depuis dix-huit ans dans les landes de Westphalie : la colonie ouvrière de Wilhelmsdorf, la première de l'Allemagne, ouverte en 1882; puis l'asile Frédéric-Guillaume; enfin, l'asile pour ivrognes dit Friedrichshütte. Après avoir dépeint en traits caractéristiques les différences entre ces divers établissements, l'orateur déclara que les terrains étaient désormais devenus trop chers dans la lande pour pouvoir continuer à y développer ces institutions. Comme, d'autre part, il y a toujours des gens sans travail et sans énergie qu'il faut recueillir, force a été de se mettre en quête d'un nouveau terrain d'action. M. von Bodelschwingh l'a rencontré dans les marais de Hanovre, dont la contenance est d'environ 100.000 arpents. Avant même d'avoir réuni les fonds nécessaires à l'acquisition, 2.000 arpents ont été achetés au prix de 40 marcs (50 francs) l'un. Ils seront bientôt défrichés et transformés en terres labourables, d'une grande fertilité. M. von Bodelschwingh a l'intention de diviser le sol ainsi préparé en petites exploitations rurales d'environ dix arpents. Chacune d'elles pourra être concédée, à des conditions déterminées et éminemment favorables, à quelqu'un des colons qui montrera un désir sérieux de se constituer par son travail un domaine rural (1).

L'orateur conclut en demandant à tous les praticiens du patronage de diriger sur ses divers établissements les libérés sans travail; il promet de les accueillir et de leur assurer une occupation et des conseils pratiques, en vue de leur relèvement.

Dans le débat qui a suivi cet exposé, divers orateurs ont fait ressortir la différence essentielle qui existe entre les maisons de travail forcé, créées par l'État, et les colonies ouvrières. Une collecte improvisée a produit une somme de 141 marcs, qui ont été remis immé-

(1) Cette conception offre une grande analogie avec celle qui a présidé, en 1818, à la création de la Société néerlandaise de bienfaisance. (Cf. *Revue*, 1836, p. 938 et suiv.).

diatement au conférencier pour solder l'acquisition de 4 arpents et demi de marais.

M. von Bodelschwingh, déjà souffrant lors de cette conférence, a dû depuis lors se décider à s'aliter et sa santé a causé des inquiétudes à ses amis. Nous sommes heureux d'apprendre que l'état du malade s'est singulièrement amélioré depuis un mois et qu'il reprendra prochainement ses occupations habituelles.

Nous nous en félicitons pour lui, et aussi pour les malheureux auxquels il prodigue les témoignages d'une charité que les années ne font qu'augmenter.

L. R.

III

Le patronage en Italie.

Société de patronage des prisonniers libérés de la province de Venise.
— Pendant les trois années 1896-98, la Société a patronné 519 libérés, sur lesquels 59 seulement ont été l'objet de poursuites nouvelles. Elle compte 29 membres fondateurs, 111 membres participants et 73 patrons. Son avoir social lui assure un revenu de 530 lire (*Revue*, 1895, p. 1288).

Œuvre pie d'assistance des enfants en état d'abandon des condamnés.
— M. Beltrani Scalia, Secrétaire général de cette œuvre, dont nous avons déjà signalé, à diverses reprises, le remarquable développement, publie dans la *Rivista di discipline carceraria* le rapport qu'il a soumis au Comité supérieur et dans lequel il résume les progrès réalisés pendant les années 1897 et 1898. Les recettes, qui, en 1897, ne dépassaient pas 4.280 lire, ont atteint, en 1898, 23.098 lire.

Dans ce dernier chiffre sont compris, jusqu'à concurrence de 622 lire, les offrandes versées par des détenus. L'Administration pénitentiaire, en effet, a autorisé l'établissement, dans les prisons, de troncs dans lesquels les détenus sont autorisés à verser une partie des sommes qui leur sont remises sur leur pécule. Les détenus ont profité de cette autorisation; plusieurs, qui n'avaient pas de sommes disponibles, se sont privés de leur ration de viande, de façon à apporter leur modeste contribution à une œuvre qui s'occupe de l'éducation de leurs malheureux enfants. Les fondateurs de l'Œuvre et l'Administration pénitentiaire italienne se félicitent avec raison d'avoir ainsi réveillé le sentiment de famille et l'esprit de sacrifice dans l'âme des criminels qui comptaient parfois au nombre des plus dangereux.

Dans les recettes de 1898 figurent, jusqu'à concurrence de 3.218 lire, les bénéfices réalisés par la publication de la *Rivista di disciplina carceraria*. Depuis la création de l'œuvre pie dont sa rédaction a pris l'initiative, la *Rivista* a vu doubler le nombre de ses abonnés. En même temps, réalisant un vœu qui, chez nous, est volontiers taxé de chimérique, elle publie chaque mois une troisième partie destinée à être distribuée aux prisonniers, et c'est précisément cette troisième partie qui trouve chaque mois les collaborateurs et les collaboratrices les plus nombreux et les plus dévoués.

L'Œuvre compte actuellement 601 associés, appartenant à toutes les classes de la société et à toutes les opinions politiques. Elle possède déjà 35 Comités, tant à Rome que dans les provinces, et à la tête de ces Comités nous trouvons des jurisconsultes éminents, comme MM. Lucchini et Conti; des hommes politiques comme MM. le sénateur Rossi et le député Salvo; de grands seigneurs, comme le prince di Scilla et le prince Felice Borghèse. Un grand nombre d'établissements religieux ont offert de se charger gratuitement de l'entretien et de l'éducation de plusieurs pupilles.

Quel que fût l'empressement de la charité privée à répondre à l'appel de ses fondateurs, l'œuvre ne pouvait cependant faire face d'abord à tous les besoins. La direction a donc décidé, en principe, de limiter sa protection aux enfants des individus ayant à subir une peine d'une durée supérieure à cinq ans, de s'occuper des filles de préférence aux garçons, des orphelins de préférence aux enfants dont l'un des auteurs est en liberté, et avant tout de ceux qui paraissent être le plus en danger moral.

L'Œuvre a placé 30 enfants, dont 32 gratuitement. Elle espère fonder bientôt un asile à Rome.

H. P.

IV

L'assistance par le travail en Russie.

I. — Maisons de travail.

L'Assistance par le travail ne fait que commencer son œuvre de secours aux indigents en Russie. Elle ne remonte pas au delà de 1895, année où fut organisée la première Société d'assistance par le travail dans des maisons de travail (popetchelstvo o domach troudolubia).

La Société d'assistance dans des maisons de travail se trouve,

comme on sait, sous le haut et auguste patronage de S. M. l'Impératrice Alexandra Féodorovna (*Revue*, 1897, p. 1352). A la fin de la première année de son existence, elle parvint à inaugurer 67 maisons. En 1898, leur nombre s'éleva à 175 et, d'après les projets, 63 maisons seront fondées et ouvertes aux indigents dans le courant de l'année 1899.

Pour se faire une idée de l'utilité de l'œuvre, je reproduirai le compte rendu récemment publié par le Conseil d'administration de la maison de travail d'Odessa pour l'exercice du 1^{er} novembre 1898 jusqu'au 1^{er} octobre 1899.

Les indigents reçus dans cette maison pendant ces onze mois atteint le chiffre de 899. La grande majorité se compose de simples ouvriers, ne connaissant aucun métier spécial, bons seulement à remplir une tâche qui n'exige aucune habileté. Ce sont des « ouvriers noirs », comme on les appelle à Odessa (černorahočii). Le nombre de ces « ouvriers noirs » assistés dans la maison d'Odessa était, pour l'année 1898-99, de 801. Il n'y avait que 98 des indigents reçus qui fussent des ouvriers connaissant un métier, comme, par exemple, la cordonnerie, la serrurerie, etc.

Le travail de ces ouvriers produisit au total, pour les ouvrages ordinaires, dits « noirs » — černaïa rahota — la somme de 6.154 roubles (13.000 francs en chiffre rond), et, pour les ouvrages industriels, la somme de 2.486 roubles (6.230 francs). L'ensemble de ces salaires a été en partie employé à couvrir les frais d'entretien et le surplus leur fut remis comme produit de leur labeur. Les frais d'entretien des ouvriers ordinaires, dits « noirs », qui étaient au nombre de 801, pendant les onze mois, atteignirent la somme de 2.964 roubles (7.500 francs), tandis que l'entretien des ouvriers connaissant un métier, qui étaient au nombre de 98, monta au chiffre de 604 roubles (1.500 francs). Ces sommes furent déduites du total produit par le travail des ouvriers assistés et le reste leur fut remis. C'est ainsi que les ouvriers ordinaires reçurent 3.154 roubles (8.000 francs) et les ouvriers connaissant un métier touchèrent 1.876 roubles (4.500 francs).

Les ouvriers assistés dans la maison de travail n'y restent qu'un temps fort limité. C'est ainsi que, sur le nombre total de 899 indigents reçus dans le courant de ces onze mois, 245 ouvriers restèrent moins d'une semaine, 296 ouvriers quittèrent la maison avant l'expiration du mois.

Au mois de mai de l'année courante fut inaugurée, dans la maison de travail, une boulangerie qui produisit pendant les quatre premiers mois et demi, un bénéfice net de 962 roubles (2.400 francs).

Au mois d'août eut lieu l'inauguration, dans la même maison, d'une école pour les enfants et des classes du dimanche pour les adultes.

La maison de travail contient une chapelle, à laquelle est préposé un prêtre du rite grec orthodoxe.

Les frais d'entretien de la maison ainsi que des institutions qui en dépendent s'élevèrent, du 1^{er} novembre 1898 au 1^{er} octobre 1899, à la somme de 25.434 roubles (63.000 francs), tandis que les revenus atteignirent 30.454 roubles (76.000 francs).

C'est ainsi que se sont faits les premiers pas dans l'organisation au sud de la Russie, à Odessa, de l'assistance par le travail. Je ne crois pas me tromper en affirmant que cette œuvre, malgré ses modestes débuts, se développera et sera d'un puissant secours pour les indigents momentanément sans ressources et sans travail.

J'espère être à même de tenir mes lecteurs français parfaitement au courant des progrès que feront dans l'avenir les maisons de travail en Russie.

Alexandre DE BORZENKO,
Ancien professeur
à la Faculté de droit de Jaroslav.

II. — *Travaux publics.*

Celui qui traverserait en ce moment la partie ouest du district de Spask, un des districts qui ont le plus souffert de la disette de l'an dernier, verrait un spectacle original. Dans le canton de Stcherbetsk de ce district, entre les villages de Vassilievka et d'Otrada, s'étend sur près de trois verstes un ravin creusé à une archine et demie de profondeur, et d'une largeur d'environ 12 sagènes. C'est un lit artificiel pour le torrent à sec de Ratkul, un des travaux publics les plus importants qui aient été entrepris par le détachement du Comité d'assistance par le travail chargé, par ordre de S. M. l'Impératrice Alexandra Féodorovna, de se rendre dans les localités atteintes par la disette.

L'historique de l'organisation de ces travaux est intéressant. Avant l'arrivée du détachement dont il s'agit, le chef de celui-ci, M. le conseiller privé actuel Galkine-Vraskoy, fondé de pouvoirs de S. M. l'Impératrice Alexandra Féodorovna pour organiser l'assistance par le travail dans les provinces de Kazan, de Viatka et de Simbirsk, a demandé par l'intermédiaire du gouverneur aux notables et aux institutions locales des renseignements sur les travaux qu'il conviendrait

d'organiser dans telle ou telle localité; un des membres les plus actifs de la délégation provinciale de Kazan a présenté, en réponse, un projet relatif à des travaux ayant pour but de consolider le lit du torrent à sec de Ratkul.

Il ne pouvait y avoir de doute au sujet de l'utilité de ces travaux, dont l'importance avait été reconnue par la population et les autorités locales. Malheureusement on ne trouvait pas sur place assez de ressources matérielles pour y procéder. C'est seulement grâce à l'aide apportée par le détachement dont il s'agit, qu'on a pu réaliser ce projet, et par là en même temps procurer des salaires à la population victime de la disette. Pour cette population, le torrent en question était chaque année une cause de grandes pertes matérielles; après la fonte des neiges, les grandes eaux se précipitaient par le lit de ce torrent et entraînaient des masses de sable, sans rencontrer aucun obstacle sur leur chemin; les dommages s'étendaient de plus en plus; les champs voisins étaient recouverts de sables; des terres fertiles étaient stérilisées.

Ce sont les travaux de creusement qui, ici, ont occupé, naturellement, la première place. Il fallait, d'après des plans bien tracés, creuser un nouveau lit suffisamment profond et en consolider les bords, avec une pente égale, de manière que les eaux ne s'en détournent pas et se dirigent vers un marais qui se trouve dans le voisinage. Tous les autres travaux étaient accessoires, relativement à ceux-ci.

Les salaires étaient, pour la plupart, fixés à la tâche; pour les travaux de creusement on payait 1 r. 25 cop. par sagène cube de terrain creusé; il y a eu relativement peu de salaires à la journée; à la fin de juin il y avait de 100 à 190 ouvriers, qui étaient rémunérés ainsi sur un total de 800. Le gain des ouvriers leur était délivré dans les conditions suivantes: aux terrassiers, aussitôt qu'ils avaient terminé les travaux à l'endroit pour lequel ils s'étaient obligés solidairement; aux ouvriers payés à la journée, tous les deux ou trois jours. Ces paiements si fréquents étaient nécessaires, car les paysans n'avaient plus aucune épargne. De plus certains paysans venaient d'assez loin pour se procurer des salaires et retourner ensuite aussitôt que possible aux travaux de leurs propres champs.

Le travail commençait à 5 heures du matin et se prolongeait jusqu'à midi. A midi le dîner; puis un temps de repos, le tout durant une heure et demie ou deux heures; puis la reprise du travail jusqu'à 8 heures du soir. Il y avait cependant des interruptions dans le travail de la journée suivant les circonstances. Quelquefois, au contraire, les ouvriers commençaient d'eux-mêmes à travailler à 2 ou 3 heures

du matin, voulant finir un certain ouvrage à temps pour rentrer chez eux; les villages dont ils étaient originaires étaient quelquefois distants de 20 à 30 verstes.

Les ouvriers se présentaient parfois en masse, demandant du travail. Le paysan russe aime à travailler; le malheur pour lui est que, dans les années de mauvaise récolte, il ne trouve pas d'ouvrage. Le grand mérite de l'œuvre entreprise par le Comité a été de lui en procurer, et d'alléger par là sa situation. Une somme de 18.000 r. dans l'espace de trois mois a été dépensée presque tout entière en salaires délivrés à la population.

(*Journal de Saint-Petersbourg* du 26 octobre.)

REVUE DES INSTITUTIONS PÉNITENTIAIRES

I

Budget de l'Intérieur.

Le rapport et la discussion de ce budget n'auraient fait de notre part, cette année, l'objet d'aucune observation, s'ils n'avaient été le prétexte d'une interpellation fort imprévue. Au cours des débats, M. Fournière a, en effet, formulé contre les religieuses du Bon Pasteur et de quelques autres Congrégations, avec l'intention avouée de les atteindre toutes, les accusations les plus graves.

Nous n'avons pas à connaître ici des doctrines ou des considérations politiques qui ont motivé ces attaques, ni le but que l'on poursuit par elles. Nous n'avons d'autre souci que le sort de l'enfance malheureuse ou coupable, d'autre préoccupation que de l'arracher à la fatalité qui pèse sur elle. C'est dans cet esprit que nous apprécierons les accusations de l'honorable député.

Ces accusations sont de deux sortes : les unes ont pour objet l'usage défectueux et abusif du travail des enfants, les autres les mauvais traitements qu'ils subissent.

Tout en remarquant que les constatations de l'Inspection du travail ne les ont que rarement justifiées, on peut admettre qu'il y ait dans les premières quelque part de vérité. Sans aucune pensée de lucre ni de jouissances personnelles, que leur genre de vie doit faire absolument écarter, pour faire face seulement à des dépenses peut-être excessives, auxquelles les entraîne l'ardeur de leur foi, mais dont la haute signification morale ne peut faire oublier les conséquences funestes, il est arrivé parfois à quelques communautés d'exagérer la tâche des enfants ou, en vue de la rendre plus productive, de la spécialiser à outrance. Il y a là, pour l'avenir des jeunes filles, un danger éventuel, déjà plusieurs fois signalé par les hommes compétents, et il est bon de défendre les religieuses contre leur zèle par une exacte application des lois et une grande vigilance des inspections administratives.